



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3<sup>e</sup> séance du mardi 16 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Samson Yemane « Comment sortir du racisme structurel ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place, pour l'ensemble du corps de police, des séances de supervision régulières en groupe, animées par des professionnel·le·s externes qualifié·e·s, afin de favoriser la prise de recul, le partage d'expériences et la prévention de pratiques problématiques »

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité assure une formation continue obligatoire pour toutes et tous les agent·e·s de police sur la prévention des discriminations et mette en place des outils pour empêcher leur caractère structurel »

la résolution de Mme Koyuncu disant :

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité crée un Conseil citoyen de sécurité, rassemblant des représentant·e·s des communautés minoritaires, des associations et des habitant·e·s, avec un rôle de consultation et de suivi des pratiques policières ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi seize septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



La secrétaire adjointe:



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3<sup>e</sup> séance du mardi 16 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Ilias Panchard « Police lausannoise : qui a fermé les yeux et comment nettoyer les écuries d'Augias ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

les résolutions de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité examine les moyens à sa disposition pour élargir son enquête administrative à d'autres canaux de communication utilisés par les agent·e·s de police, dans le cas où de nouvelles photos, vidéos ou messages problématiques apparaissent.

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce au projet pilote de fusion de la Division police-secours et la Division proximité, partenariats et multiculturalité afin de remettre en place une véritable police de proximité à Lausanne.

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place des canaux, à l'interne ou à l'externe, qui permettent aux agents de police de dénoncer des situations problématiques et de faire part de leurs difficultés à l'interne du Corps de police.

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui communique l'ensemble des mandats détaillés donnés à des experts externes pour réformer le corps de police, leur durée, les montants et les résultats produits (p.ex. comité d'éthique, commission de déontologie, Groupe de Travail pour une nouvelle gestion et le renforcement de la qualité de l'accueil du public dans les postes de quartier et à l'Hôtel de Police, etc.)

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi seize septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



La secrétaire ajointe :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3<sup>e</sup> séance du mardi 16 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Yusuf Kulmiye « Racisme structurel et réforme de l'institution » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de M. Jaffar, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à lui fournir, d'ici au 31 décembre 2025, une mise à jour précise sur l'état d'avancement des objets relatifs à la Police déposés par le groupe socialiste et d'autres – tels que le récépissé, l'amélioration de la formation, la généralisation de la bodycam – ainsi qu'un agenda clair pour la mise en œuvre des objets déjà acceptés par le Conseil communal »

La résolution de Mme Zürcher, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité permette la tenue d'une enquête scientifique indépendante ayant pour axe le questionnement des pratiques et interventions policières au regard des identités potentiellement discriminées. Cette dernière doit pouvoir se tenir au long cours afin que les résultats puissent déboucher sur des recommandations et être concrètement utilisées et pérennisées au sein de la corporation ».

La résolution de M. Béguin, disant :

« Le conseil communal souhaite que la municipalité entame une réflexion pour une révision des conditions d'entrée au sein de la police lausannoise en élargissant le recrutement aux permis c. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi seize septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



La secrétaire adjointe :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3<sup>e</sup> séance du mardi 16 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Valentin Christe « La Municipalité flingue-t-elle la Police de Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entreprenne toute démarche utile – en y associant le personnel de la PML – tendant à reconstruire une police de véritable proximité afin de permettre des échanges directs entre police et population dans les quartiers »

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entreprenne toute démarche utile tendant à renforcer la prévention à destination des jeunes et à rappeler, notamment, l'obligation de collaborer avec les contrôles de police. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi seize septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



La secrétaire ajointe :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3<sup>e</sup> séance du mardi 16 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Romane Benvenuti « Attaque à la voiture-bélier lors d'une manifestation en soutien au peuple palestinien : comment expliquer la passivité et le « deux poids, deux mesures » du Corps de police lausannois face à un tel incident violent ? » ;

- vu la réponse municipale ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité mette à disposition l'ensemble des preuves et témoignages (vidéos, communications des agents, appels à témoins, etc.) permettant au ministère public de mener l'enquête de la manière la plus rigoureuse et la plus transparente possible

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité réitère le droit inaliénable à manifester en toute sécurité pour chaque lausannois·e, dans le respect des droits démocratiques et la dignité de toutes.

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité informe et communique de manière transparente sur le suivi de l'affaire de l'attaque à la voiture-bélier ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi seize septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



La secrétaire adjointe :